

Le conseil municipal s'est réuni le 19 mars 2021.

Il vote le **compte administratif 2020.**

Dépenses de fonctionnement : 295.819,41 €

Recettes de fonctionnement : 388.432,99 €

Dépenses d'investissement : 76.906,81 €

Recettes d'investissement : 99.944,64 €

Compte-tenu des reports des années précédentes, l'excédent cumulé est de :
427.707,57 €.

Il approuve le compte de gestion du receveur ;

Il décide de participer financièrement au dispositif du Fonds d'Aide aux jeunes en difficulté (FAJD) et au dispositif du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour 2021.

La participation au FSL sera de **280, 50 €** (1,66 € par résidence principale).

La participation au FAJD sera de **9,80 €** (0,70 € par jeune de 18 à 25 ans ; 14 jeunes pour Crozon)

AFFECTATION DES RESULTATS (n°2021-05)

<u>A Résultat de l'exercice : fonctionnement</u>	92.613,58
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1	367.464,50
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	460.078,08
<u>D Solde d'exécution d'investissement N+ report N-1 (ligne</u> 001) D 001 (besoin de financement)	- 32.370,51
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	215.550,00
F Besoin de financement : F = D + E (F est supérieur à 0 donc pas de besoin de couverture de financement. Le Conseil municipal peut affecter C comme il veut)	183.179,49

le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

report des résultats en fonctionnement et en investissement

* 460.078,08 euros en recettes de fonctionnement (compte 002 - résultat de fonctionnement reporté).

* 32.370.51 euros en dépenses d'investissement (compte 001 – solde d'exécution négatif)

LEGS Albert JAMBUT (n°2021-07)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de l'étude de Maîtres CHAPUS et JACQUET.

Monsieur Albert JAMBUT, par testament a institué la commune légataire à titre particulier de la somme de 1.500 € destinée à l'entretien de sa sépulture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce legs

TRAVAUX DE SECURITE DANS LE BOURG (n°2021-08)

le Conseil Municipal choisit le devis de l'entreprise Eurovia pour un montant HT de 6.598,60 € H.T.

En ce qui concerne le broyeur d'accotement, le conseil municipal accepte le devis des Ets MARIDAT .

Les travaux de réfection concernant la mairie seront confiés à BERRY CONCEPT

Des décorations de Noël seront commandées.

Chaque personne ayant participé au concours des maisons fleuries en 2020 se verra remettre un bon d'achat de 25 euros.

Une réunion est prévue le 10 avril avec les personnes intéressées par le devenir de l'ancien café restaurant. Elle se préparera le 26 mars à 20 h.

La séance est levée à 23 h.